



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 11 mars 2025  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces du maire
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 144,75 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien ménager supplémentaires au chalet du parc Robert-Sauvé, dans le cadre du contrat accordé à la firme UNIVAP (CA24 28065) majorant ainsi le montant total du contrat de 426 504,94 \$ à 450 649,69 \$, taxes incluses, pour la période du 1er octobre 2024 au 1er octobre 2026 inclusivement.
- 20.02** Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 81 831,73 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 71 158,03 \$ + contingences (15 %) : 10 673,70 \$).

- 20.03** Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 61 381.13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-25-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).
- 20.04** Octroyer un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un organisme partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.
- 30.02** Autoriser madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin 2025 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.03** Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- 30.04** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.05** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense de 135 201 \$.
- 30.06** Affecter une dépense maximale de 204 800 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer 50 % d'un poste de chef de section - environnement et parcs, 100 % d'un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2025.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3174, boulevard Chèvremont.

- 40.02** Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest.

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Statuer sur le renouvellement des mandats des deux (2) conseillères d'arrondissement, dont la présidence et ceux de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.
- 51.02** Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres citoyens du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.
- 51.03** Déléguer madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à titre d'observatrice au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël.
- 51.04** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1259452004**

|                                           |                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025. |

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:37

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259452004**

|                                           |                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2025.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-02-20



**Dossier # : 1259452005**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.            |

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt:

- des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme du mardi 10 décembre 2024 et mardi 21 janvier 2025;
- du compte rendu de la séance du comité de sécurité publique, circulation et mesures d'urgence du mercredi 15 janvier 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:37

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259452005**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.            |

## CONTENU

### CONTEXTE

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 10 décembre 2024;  
Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 janvier 2025;  
Dépôt du compte rendu de la séance du comité de sécurité publique, circulation et mesures d'urgence du mercredi 15 janvier 2025.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-02-20



**Dossier # : 1254364003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 144,75 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien ménager supplémentaires au chalet du parc Robert-Sauvé, dans le cadre du contrat accordé à la firme UNIVAP (CA24 28065) majorant ainsi le montant total du contrat de 426 504,94 \$ à 450 649,69 \$, taxes incluses, pour la période du 1er octobre 2024 au 1er octobre 2026 inclusivement. |

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 144,75 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien ménager supplémentaires au chalet du parc Robert-Sauvé, dans le cadre du contrat accordé à la firme UNIVAP (CA24 28065) majorant ainsi le montant total du contrat de 426 504,94 \$ à 450 649,69 \$, taxes incluses, pour la période du 1er octobre 2024 au 1er octobre 2026 inclusivement.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:38

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1254364003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 144,75 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien ménager supplémentaires au chalet du parc Robert-Sauvé, dans le cadre du contrat accordé à la firme UNIVAP (CA24 28065) majorant ainsi le montant total du contrat de 426 504,94 \$ à 450 649,69 \$, taxes incluses, pour la période du 1er octobre 2024 au 1er octobre 2026 inclusivement. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le CÉGEP Gerald-Godin était à la recherche de lieux ou d'espaces à louer afin de relocaliser une partie de sa population étudiante en raison de l'augmentation de la fréquentation. L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève étant sensible aux défis vécus par ce partenaire institutionnel, il a été convenu après plusieurs échanges que l'arrondissement mette à la disposition du Cégep une partie du parc Robert-Sauvé afin d'y installer des classes modulaires. Une entente a été entérinée à cet effet (voir décisions antérieures). Ces classes modulaires n'ayant pas de bloc sanitaire, ce sont les équipements du chalet du parc Robert-Sauvé qui ont été mis à la disposition des étudiants et du personnel.

En avril 2024, la DCSLRC a octroyé un contrat d'entretien sanitaire à la firme UNIVAP INC., incluant seulement quelques heures pour faire l'entretien du chalet du parc Robert-Sauvé. À ce moment, les besoins étaient pour les quelques réservations et la saison estivale durant l'exploitation des piscines et des jeux d'eau.

Il était donc nécessaire d'ajuster à la hausse le nombre d'heures d'entretien ménager au chalet du parc Robert-Sauvé pour compenser l'achalandage augmenté du bloc sanitaire en raison de son usage par les étudiants et le personnel des classes modulaires.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 28159 - 19 septembre 2024 - Autoriser la signature d'une entente sur l'occupation du domaine public entre le collège d'enseignement général et professionnel Gerald-Godin et

l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour l'installation et l'utilisation de quatre classes modulaires au parc Robert-Sauvé et l'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches et toilettes), d'un montant de 194 000 \$ pour une durée de deux (2) ans, à compter de la date de signature de l'entente, renouvelable pour trois (3) ans, une année à la fois. (GDD 1247146001)

CA24 28 065 - 7 mai 2024 - Accorder un contrat à UNIVAP INC. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 36 mois, soit du 13 mai 2024 au 31 mai 2027, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 426 504,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (24-20403) - (11 soumissionnaires). (GDD 1244364001)

## **DESCRIPTION**

Avec l'arrivée d'une population étudiante de 4 classes en provenance du Cégep Gérald-Godin à temps plein, les besoins préalablement identifiés dans le devis pour l'entretien du chalet du parc Robert-Sauvé n'étaient pas suffisants afin de maintenir un entretien sanitaire de qualité.

Une soumission a donc été demandée à la firme UNIVAP Inc., déjà présente dans l'immeuble, afin de bonifier son offre de services suite au nouvel afflux d'utilisateurs dans le bloc sanitaire.

La durée de ce contrat sera arrimée à la durée de l'entente d'occupation du domaine public, soit du 1 octobre 2024 au 1 octobre 2026.

## **JUSTIFICATION**

Sans cette bonification de contrat les installations pourraient rapidement se dégrader et devenir insalubres pour tous les utilisateurs.

L'entretien ménager est un service essentiel à la salubrité des bâtiments et la sécurité des occupants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette demande d'octroi de contrat (bonification) avec la firme UNIVAP INC., concerne l'entretien ménager du chalet Robert-Sauvé pour la période couverte entre le 1 octobre 2024 au 1 octobre 2026, inclusivement.

L'estimation reçue pour la demande de bonification est juste et abordable. De plus, nous sommes très satisfaits du travail de cette firme.

Les frais pour l'entretien ménager ont été calculés avec le nombre de passage/nettoyage hebdomadaire requis afin d'offrir des installations propres et soignées aux personnels et aux étudiants.

Un prix forfaitaire a été fait, soit 60 \$ par visite/nettoyage.

Il y a 350 jours de présences d'utilisateurs du CEGEP Gérald-Godin, cela fait 350 jours X 60 \$ = 21 000 \$ plus taxes.

Voir les détails sur les périodes dans la soumission en pièce jointe du sommaire.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'octroi de ce contrat, la salubrité pourrait être mise en péril et nous ne rencontrerions pas les clauses de l'entente dûment signée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction DCSLRC

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-18

Geneviève LAPOSTOLLE  
Regisseuse DCSLRC

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(île bizard-outremont)



**Dossier # : 1250543002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 81 831,73 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 71 158,03 \$ + contingences (15 %) : 10 673,70 \$). |

Il est recommandé:

1. d'accorder à Groupe Civitas inc., le contrat pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis à L'Île-Bizard , d'un montant de 71 158,03 \$ taxes incluses, selon l'entente-cadre 2024-10;;
2. d'autoriser une dépense de 10 673,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:38

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1250543002

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 81 831,73 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 71 158,03 \$ + contingences (15 %) : 10 673,70 \$). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le drainage des eaux de pluie ces dernières années est devenu une situation très complexe pour toutes les villes et municipalités. À l'arrondissement, l'inexistence ou la déficience de capacité ou même la localisation et la construction inadéquate de certains tronçons d'égout nécessitent l'attention et la prise en charge pour corriger la situation. Tout le réseau de drainage du parc Eugène-Dostie et de la cour de voirie se draine dans une conduite qui passe par quatre terrains privés pour aller se raccorder sur l'égout pluvial de la Montée de l'église. Cette conduite, en plus de passer dans des terrains privés, a une capacité insuffisante, est mal construite et inonde quelques terrains lors d'importantes pluies.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 061- GDD 1230543012 - Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 95 268, 06 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis à L'Île-Bizard , selon l'entente cadre 2022-07-2.

CA25 28 005 - GDD 1250543001 - Accorder un contrat à Excavation Gricon inc. pour la construction d'un égout pluvial dans la rue Saint-Louis à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Budget total de 866 417,08 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 787 651,89 \$ + contingences (10%) : 78 765,19 \$) - Appel d'offres public # 2023-12 (7 soumissionnaires).

### DESCRIPTION

Surveillance en résidence et bureau ainsi que la coordination de toutes les étapes de la réalisation des travaux de construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis à L'Île-Bizard

### JUSTIFICATION

Comme tout projet d'infrastructure, la surveillance des travaux et nécessaire pour garantir la qualité des matériaux et des travaux afin d'avoir un ouvrage qui répond aux besoins pour

lesquelles il a été réalisé tout en respectant les normes et règles de l'art.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total de la dépense sera assumé par l'arrondissement.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2025-06-01 **Fin:** 2025-08-30

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN

Le : 2025-02-11



ingenieur(e) - c/e

directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1255880003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 61 381,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-25-07, lot #2 - (2 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 61 381,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-25-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:38

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1255880003

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -                                                                                                                                                                                                             |
| Niveau décisionnel proposé :       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Projet :                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Objet :                            | Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 61 381,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-25-07, lot #2 - (2 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a procédé à une demande de prix portant le numéro ST-25-07 ayant pour objet la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé 27 janvier 2025 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 février à 11 h 00. L'invitation a été faite à trois (3) entreprises et deux (2) soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres sur invitation s'est fait conjointement avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1245880003 - CA24 28 034 : Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

GDD 1235880007 - CA23 28 040 : Accorder un contrat à Pompaction Inc. pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 161,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-23-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).

GDD 1217146006 - CA22 28 056 du 8 mars 2022 : Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 908,39 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 22-19175, lot #2 - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

La période de location se fera du 31 mars au 30 mai 2025.

| Nom du soumissionnaire            | PRIX (taxes incluses) |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Location d'équipement Battlefield | 61 381.13 \$          |
| Pompaction inc.                   | 72 171.09 \$          |
| United Rentals of Canada inc.     | N'a pas soumissionné  |

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Location d'équipement Battledield, au prix de sa soumission soit, 61 381.13 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

|    | A                                                                           | B                  | C                 | D                      |
|----|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------|
| 1  | Soumissions conformes                                                       | Prix (avant taxes) | Autres (préciser) | Total (taxes incluses) |
| 2  | Location d'équipement Battlefield                                           | 53 386,50 \$       |                   | 61 381,13 \$           |
| 3  | Pompaction inc.                                                             | 62 500,00 \$       |                   | 72 171,09 \$           |
| 4  | United Rentals of Canada inc.                                               | -                  |                   | -                      |
| 5  |                                                                             |                    |                   |                        |
| 6  | Estimation externe                                                          | 57 000,00 \$       |                   | 57 000,00 \$           |
| 7  | <b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b>                               |                    |                   |                        |
| 8  | (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)              |                    |                   | <b>66 776,11 \$</b>    |
| 9  | <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>                 |                    |                   |                        |
| 10 | ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)        |                    |                   | 8,79%                  |
| 11 | <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>             |                    |                   |                        |
| 12 | (la plus haute – la plus basse)                                             |                    |                   | 10 789,96 \$           |
| 13 | <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>              |                    |                   |                        |
| 14 | ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)                     |                    |                   | 17,58%                 |
| 15 | <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>    |                    |                   |                        |
| 16 | (la plus basse conforme – estimation des professionnels)                    |                    |                   | 4 381,13 \$            |
| 17 | <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>     |                    |                   |                        |
| 18 | ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100) |                    |                   | 7,69%                  |
| 19 |                                                                             |                    |                   |                        |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adriana GINDILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Trevor LANE  
Directeur des travaux publics

Le : 2025-02-18



**Dossier # : 1254364002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Octroyer un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un organisme partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

Il est recommandé :

D'affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un organisme partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comme suit :

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Raphaël 1 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:39

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1254364002

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Octroyer un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un organisme partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prévoit différentes formes de soutien, dans la limite de ses ressources, aux organismes désignés (local, supralocal et externe).  
Au volet du soutien financier, il y a la possibilité de déposer une demande d'assistance financière ponctuelle dans les fonds accumulés des tournois de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement tenus antérieurement.

C'est à partir de l'annexe 5 de la politique de reconnaissance et de soutien que les demandeurs doivent formuler leur demande d'assistance financière. Prendre note qu'il est tout de même possible pour les organismes non reconnus de déposer des demandes de soutien financier dans le cadre de la politique.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28199 - 5 novembre 2024 - Affecter un montant de 1 600 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1249350022)  
CA24 28138 - 3 septembre 2024 - Affecter un montant de 2 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-

Geneviève. (GDD 1249350015)

CA24 28108 - 2 juillet 2024 - Affecter un montant de 9 500 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1249350011)

## DESCRIPTION

L'arrondissement a reçu 4 nouvelles demandes d'assistance financière via l'annexe 5 lors de l'appel à projet de l'automne 2024. Malheureusement, la Direction a omis de joindre au sommaire de novembre 2024 la demande en provenance d'un organisme. C'est pour cette raison que la DCSLRC amène ce dossier à ce conseil d'arrondissement.

Suite à l'analyse de la demande, il a été recommandé de soutenir la demande d'assistance financière et de verser le montant suivant, pour un montant total de 1 000 \$ :

| Nom de l'organisme                                  | Raison                                                           | Recommandé |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------|
| La Fabrique de la Paroisse Saint-Raphaël - Archange | Festivités du 150e anniversaire de la reconstruction de l'église | 1 000 \$   |
|                                                     |                                                                  |            |
|                                                     | <b>Total :</b>                                                   | 1 000 \$   |

## JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes prévoit un mécanisme de réception et d'analyse des demandes de soutien financier. Un bilan de l'utilisation des subventions accordées devra être déposé 30 jours après la réalisation de l'activité ou de la fin de l'année en cours. Tous les organismes doivent adhérer au dépôt direct dans leur compte fournisseur.

Le fonds lié à l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes est admissible aux partenaires reconnus et non reconnus de l'Arrondissement. Il est accordé de façon non récurrente pour des projets et des activités ponctuels, pour faire l'acquisition ou le remplacement d'équipement, etc.

Il y a deux périodes d'appel de projets prévues annuellement, une au printemps et une en automne.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution versée est non récurrente et totalise 1 000 \$. Cette somme provient du surplus du tournoi de golf et elle est virée à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens. Le versement se fera conformément aux clauses inscrites à l'entente et imputé conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 1 000 \$ en provenance du surplus du tournoi de golf, après y avoir effectué le virement nécessaire au compte suivant :

Imputation: 301124.01819.61900.016491.000000

Une demande d'achat et un engagement de gestion seront créés pour le traitement administratif et financier.

## MONTREAL 2030



Ce dossier contribue au plan stratégique Montréal 2030 en consolidant un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire et en permettant d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le financement accordé est essentiel au bon fonctionnement de l'organisme ayant fait la demande de soutien financier. Sans ce financement, l'organisme pourrait être incapable d'organiser certaines activités prévues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD

**ENDOSSÉ PAR**

Geneviève LAPOSTOLLE

Le : 2025-02-18

Secrétaire de direction DCSLRC

Regisseuse DCSLRC

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-outremont)



**Dossier # : 1240543017**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025. |

Il est recommandé :

D'Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:39

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1240543017

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves poursuit, via son programme maintien des infrastructures - réfections mineures de trottoirs, la mise à niveau, le maintien de la fonctionnalité et sécurité des trottoirs du réseau routier artériel. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux routiers témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures routière de bonne qualité, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte Geneviève prenne en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux pour la réfection mineure des bordures et trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0176 - 19 février 2024 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la

réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024. (Dossier 1239796005)

## **DESCRIPTION**

La liste des projets est présentée dans la demande RMT24\_IBZ de l'arrondissement auprès du SIRR

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de ces travaux, par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève, permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier, de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyens et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

La liste des tronçons pour lesquels l'arrondissement envisage la réfection mineure des trottoirs (RMT) en 2025 a été déjà envoyée à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves pour approbation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du projet est à 100% à la charge du Service des infrastructures routières (PMIR)

## **MONTREAL 2030**

n.a.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

aucun

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi contrat services professionnels pour la conception : mars 2025

Appel d'offres pour travaux : mars 2025

Octroi du contrat de construction : mai 2025

Période de travaux : de juin 2025 à décembre 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2025-02-12



**Dossier # : 1254364001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin 2025 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

Il est recommandé :

D'autoriser Marie-Claude Ouellet, Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin 2025 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:39

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254364001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à déposer et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, sous l'égide du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ), aux fins des célébrations de la Fête nationale qui se tiendra le 23 juin 2025 dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens désire obtenir une aide financière du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) afin de bonifier la programmation et les activités organisées par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève lors de la célébration de la Fête nationale du 23 juin 2025. À cette fin, un employé de l'arrondissement doit être autorisé à signer la demande d'aide financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 2800 - 6 février 2024 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2024. (GDD 1249350001)

CA23 28068 - 4 avril 2023 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2023. (GDD 1239350014)

CA22 28004 - 11 janvier 2022 - Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2022. (GDD 1217593033)



## DESCRIPTION

Le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises. De plus, il permet d'apporter un appui aux organismes se portant responsables de l'organisation des célébrations de la fête nationale du Québec.

Pour être admissible, un organisme doit répondre à l'une des conditions suivantes :

- être un organisme public ou parapublic;
- être un organisme à but non lucratif légalement constitué ou parrainé par un organisme légalement constitué.

De plus, pour être admissible, un projet doit répondre aux conditions et exigences du Programme.

L'aide financière pour une fête locale ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de 5 000 \$.

La sélection des projets est confiée à un jury régional formé de représentantes et de représentants du milieu, sous la responsabilité de chaque mandataire régional du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

## JUSTIFICATION

L'aide reçue contribuera à maintenir le même niveau d'activités offert à la population depuis les dernières années.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'éventualité où l'arrondissement obtiendrait cette aide financière, un sommaire suivra afin de modifier le budget de la Ville pour l'année 2025, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, de ladite contribution en provenance du Mouvement national des Québécoises et des Québécois.

## MONTREAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles;
- Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision;
- Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette aide financière, l'arrondissement devra assumer les coûts supplémentaires s'il désire offrir le même niveau d'activités à sa population.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

### ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE  
regisseur(-euse)

Le : 2025-02-18

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-outremont)



**Dossier # : 1259350002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. |

Il est recommandé :

D'approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:40

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259350002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), ainsi que des besoins de la population et des orientations de l'arrondissement en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en collaboration avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Par la mise en place de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLRC de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vise à uniformiser les types de soutiens liés au statut octroyé aux différents organismes à but non lucratif et à assurer un traitement et un partage équitable des ressources financières, matérielles et humaines que l'arrondissement disposent pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire, qui contribuent à bonifier l'offre de services pour les citoyens et les citoyennes.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28004 - 6 février 2024 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. (GDD 1249350004)

CA22 28271 - 6 décembre 2022 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 37 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. (GDD 1227593028)  
CA22 28027 - 1er février 2022 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. (GDD 1227593004)

## **DESCRIPTION**

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

Les organismes suivants ont déposé une demande d'obtention ou de renouvellement de reconnaissance auprès de la DCSLRC :

À Cœur Ouvert (Fonds de dépannage)

Abovas

Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île - AJOI

Association de Hockey mineur de Pierrefonds

Association de Volley-Ball Île-Bizard

Association régionale de Kin-Ball Montréal

Cadets de l'air - Escadron 830 Pierrefonds

Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île

Centre de la petite enfance La Campamuse

Centre des arts de la scène Pauline-Julien

Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)

Cercle de fermières L'Île-Bizard

Club de Baseball de Pierrefonds

Club de gymnastique GYMIBIK

Club de patinage des Deux-Rives

Club de tennis de L'Île Bizard

Club Les Moineaux de L'Île

Club optimiste de l'Île Bizard

Fondation Art Saving Life

Fondation du Centre d'hébergement Denis-Benjamin Viger

Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île

Gym Tonic IB

Le Club de patinage de vitesse de Dollard des Ormeaux

Les Amis de la santé mentale

Perspective Communautaire en Santé Mentale

Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île

Ricochet (Hébergement/Homes)

Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève

Les organismes suivants ont fourni les documents nécessaires à la reconduction de leur statut de reconnaissance :

Association de balle-molle de l'Île-Bizard

Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard

Association de soccer de L'Île Bizard

Association Sportive Bon Vieux Temps

Club de bridge de l'Île-Bizard

Club Les Amis des Deux Rives

Complexe sportif Saint-Raphaël  
École de Soccer Gennaro Angelillo (GASS)  
Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île Bizard  
Table de quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal

Par cette démarche, les organismes peuvent avoir accès à du soutien de l'arrondissement afin de mettre en oeuvre leur programmation et leurs activités, tel que : des espaces pour réaliser des activités, des salles de rencontres, du soutien financier, du soutien promotionnel, etc.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique.

## **JUSTIFICATION**

Pour la DCSLRC, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources de l'arrondissement disponibles pour soutenir les organismes, le tout afin d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité.

Les organismes respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à avoir accès aux ressources financières, matérielles et humaines de l'arrondissement, ce qui pourrait dans plusieurs cas compromettre la réalisation de leur mission. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil et sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- a. Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celles-ci;
- b. Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-18

Geneviève LAPOSTOLLE  
regisseur(-euse)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-outremont)



**Dossier # : 1259452006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:40

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259452006**

|                                           |                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, en vertu du règlement CA28 0074. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 janvier 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-02-20



**Dossier # : 1255880002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense de 135 201 \$. |

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense de 135 201 \$;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:40

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1255880002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense de 135 201 \$. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève voit à maintenir le marquage de la chaussée, afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériels et locaux de l'arrondissement.

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de marquage de la chaussée.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1245880002 - CA24 28 028 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 \$.

GDD 1235880002 - CA23 28 013 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense de 132 203,07 \$, t.t.i.

GDD 1227146007 - CA22 28 059 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense de 80 866,24 \$.

GDD 1210364006 - CA21 28 149 du 4 juin 2021 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense de 72 202,29 \$.

## DESCRIPTION

La mission de la DEESM est d'offrir un cadre de vie sécuritaire et agréable à la population des arrondissements montréalais qu'elle dessert en sécurisant la chaussée grâce au marquage. Ainsi, la DEESM nous présente son offre pour l'année 2025 pour les services suivants :

Marquage sur la chaussée :

Volumétrie de l'arrondissement :

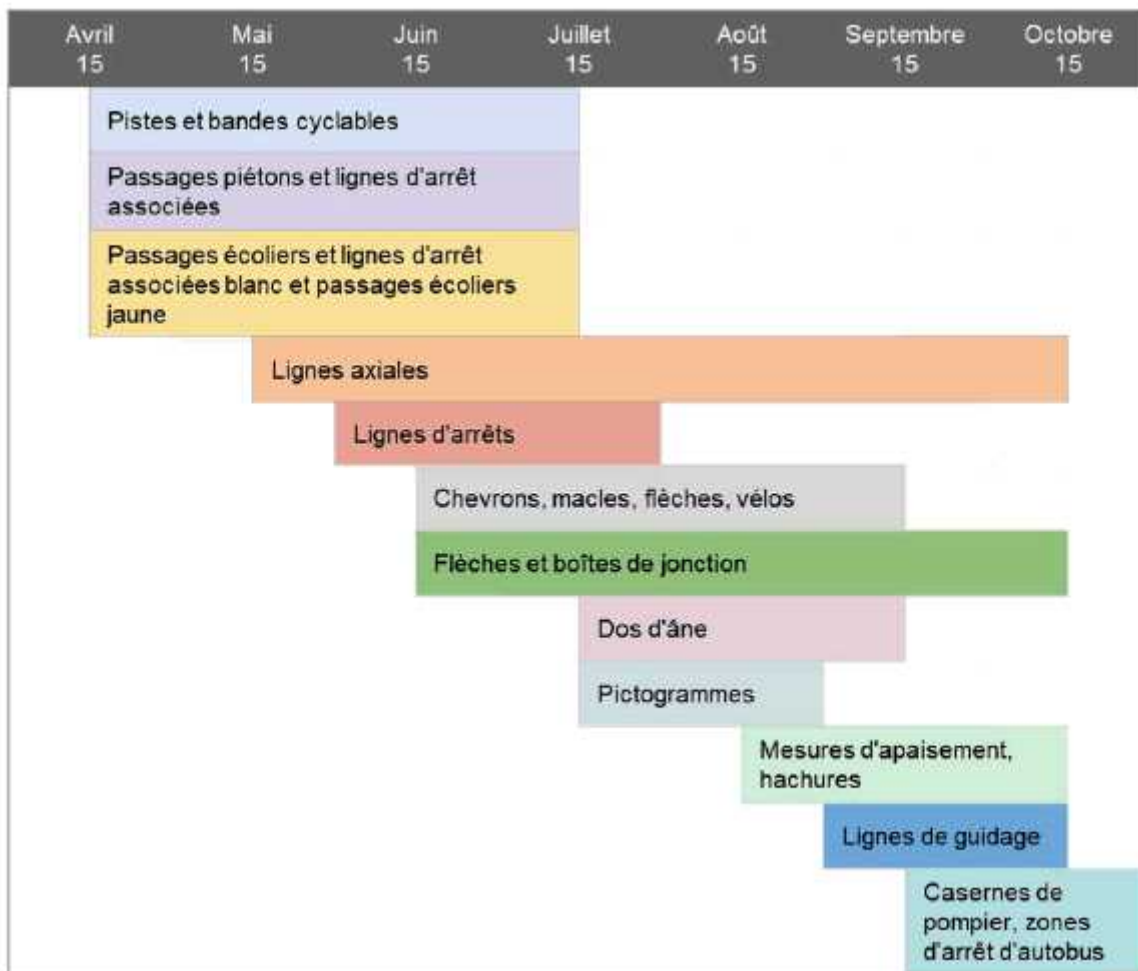
| Éléments de marquage                                      | unité      | 2025   |
|-----------------------------------------------------------|------------|--------|
| Boîte de jonction                                         | m2         | 28     |
| Caserne de pompier et boîte de jonction de piste cyclable | m2         | 0      |
| Dos d'âne                                                 | Unité      | 2      |
| Flèche                                                    | Unité      | 128    |
| Ligne axiale                                              | mètre lin. | 64 600 |
| Ligne axiale approche d'intersection de 30 mètres         | mètre lin. | 0      |
| Ligne d'arrêt                                             | mètre lin. | 2 629  |
| Ligne de guidage                                          | mètre lin. | 0      |
| Ligne de mesure d'apaisement                              | mètre lin. | 0      |
| Ligne de piste cyclable                                   | mètre lin. | 9 000  |
| Passage écolier - Blanc                                   | mètre lin. | 836    |
| Passage écolier - Jaune                                   | mètre lin. | 158    |
| Passage piéton                                            | mètre lin. | 0      |
| Pictogramme 30 KM                                         | unité      | 0      |
| Pictogramme écolier                                       | unité      | 0      |
| Piste cyclable - Chevron et vélo                          | unité      | 417    |
| Piste cyclable - Ligne d'arrêt                            | unité      | 52     |
| Piste cyclable - Macle, vélo et flèche                    | unité      | 112    |
| Piste cyclable - Passage écolier                          | unité      | 1      |
| Piste cyclable - Pictogramme                              | unité      | 0      |
| Piste cyclable - Zone arrêt autobus                       | mètre lin. | 137    |
| Piste cyclable - Zone hachurée                            | mètre lin. | 0      |
| Rues - Zone hachurée                                      | mètre lin. | 236    |
| Sas vélos                                                 | m2         | 0      |
| Stationnement angle                                       | mètre lin. | 0      |

La date précise du début de la saison dépend des conditions météorologiques et sera communiquée à l'arrondissement au début du mois d'avril 2025.

La date précise de la fin de la saison sera confirmée au mois de septembre 2025.

Certains types de marquage ont été identifiés comme étant prioritaires et l'objectif est de les réaliser avant le 15 juillet 2025.

Calendrier de marquage :



Le montant pour l'entretien des éléments de marquage mentionnés dans le tableau ci-dessus est de 135 201 \$, pour 2025.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ne possède pas les effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Tous les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement débiteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 135 201 \$, est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030:

- Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un disque partagé sera créé par la DEESM pour notre arrondissement afin de communiquer les procédures spécifiques aux activités et les documents suivants :

- Plan du marquage actualisé;
- Rapport d'avancement hebdomadaire
- Liste des personnes-ressources

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Roxane SAUVE, Rosemont - La Petite-Patrie

Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adriana GINDILA  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-10

Trevor LANE  
Directeur des travaux publics





**Dossier # : 1256983001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Affecter une dépense maximale de 204 800 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer 50 % d'un poste de chef de section - environnement et parcs, 100 % d'un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2025. |

Il est recommandé:

D'affecter une dépense maximale de 204 800 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer 50 % d'un poste de chef de section - environnement et parcs, 100 % d'un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:41

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1256983001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Affecter une dépense maximale de 204 800 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de financer 50 % d'un poste de chef de section - environnement et parcs, 100 % d'un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2025. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le règlement, portant le numéro 17-055, entré en vigueur le 19 juin 2017, harmonise les divers règlements applicables en matière de frais de parcs. Ce règlement prévoit une contribution en argent ou en terrain de l'ordre de 10 % de la valeur du site visé dans certaines situations lors de permis de lotissement ou de construction.

Selon le bulletin juridique no.19 (octobre 2013); *"...dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre est lié à la réalisation d'un projet d'achat ou d'aménagement des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, à des fins d'espaces naturels ou visant l'achat et la plantation des végétaux sur les propriétés de la municipalité, nous sommes d'avis que cette main-d'oeuvre peut être financée à même le fonds de parc."*

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

*CA24 28015 - 1246983001 - Affecter une dépense maximale de 257 500 \$ au Fonds réservé - Parcs et terrains de jeux de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin créer un poste de chef de section - environnement et parcs, de financer un poste d'inspecteur en arboriculture et l'achat de plantes et végétaux pour l'année 2024 .*

### DESCRIPTION

Depuis quelques années, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève fait face à une augmentation importante des demandes et des besoins reliés à la gestion des parcs locaux, des espaces verts ainsi que de sa forêt urbaine. De nombreux suivis environnementaux et plans d'actions doivent également être mis en place dans le cadre de la gestion des matières résiduelles.

L'arrondissement souhaite utiliser une partie des contributions amassées au fonds de parcs pour procéder au financement d'un poste de chef de section, environnement et parcs, d'un poste de technicien en arboriculture et de bonifier les investissements annuels en achats de plantes et végétaux dans le but d'embellir le territoire.

### JUSTIFICATION

Les investissements dans le maintien des espaces naturels contribuent à offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité, en plus de contribuer au verdissement du territoire et à la lutte au réchauffement climatique.

L'autorisation du présent sommaire est obligatoire afin de pouvoir utiliser les sommes du fonds de parcs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme maximale de 204 800 \$, demandée au conseil de notre arrondissement pour l'année 2025 sera utilisée comme suit :

- Chef de section, environnement et parcs : 80 600 \$ (Salaire incluant les charges et financé à 50%)
- Inspecteur en arboriculture : 84 200 \$ (Salaire incluant les charges)
- Achats de plantes et végétaux : 40 000 \$ (Taxes incluses)

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus du présent dossier entraînerait un impact important pour la forêt urbaine et les espaces verts de notre arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-19

Trevor LANE  
Directeur des travaux publics

**Dossier # : 1259606004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3174, boulevard Chèvremont correspondant au lot numéro 4 298 082 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3174, boulevard Chevremont correspondant au lot numéro 4 298 082 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:41**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1259606004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3174, boulevard Chèvremont correspondant au lot numéro 4 298 082 du cadastre du Québec. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet consiste à agrandir la partie au-dessus du garage intégré de la résidence unifamiliale isolée existante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La propriété visée par la demande est localisée sur le boulevard Chèvremont à l'est de L'Île-Bizard, entre la rue Triolet et la rue Bellevue. L'année de construction de la maison est 1992 et elle est située dans un secteur occupé par des résidences unifamiliales de deux (2) étages.

Le projet consiste à agrandir une partie de l'espace habitable au-dessus du garage existant. L'agrandissement permettra l'ajout d'un espace habitable supplémentaire. La largeur ajoutée au 2<sup>e</sup> étage sera de +/-3,7 m pour une profondeur d'environ 10 m. Cet ajout au 2<sup>e</sup> étage au-dessus du garage permettra d'aménager une chambre additionnelle avec une grande penderie et une salle de bain. La superficie proposée au 2<sup>e</sup> étage équivaut à +/- 37 m<sup>2</sup>. Construit en 1992, le style de la résidence est d'inspiration traditionnelle souvent caractérisée par des murs pignons, toiture en pente, parement extérieur en maçonnerie et avec l'intégration parfois de quelques fioritures. L'agrandissement proposé reprend les grandes lignes du bâtiment principal. Les matériaux proposés seront identiques aux parements existants.

Le milieu d'insertion est occupé par des résidences unifamiliales isolées d'inspiration cottage. Elles ont été érigées au début des années 1990 lors du développement immobilier effectué par le groupe Grilli inc. sur l'Île.

## JUSTIFICATION

La demande de permis pour agrandir une résidence unifamiliale isolée à l'adresse visée est assujettie aux articles 14 et 15 relatifs au secteur bâtiments principaux sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).  
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3174, boulevard Chevrement correspondant au lot numéro 4 298 082 du cadastre du Québec.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

## MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 18 février 2025  
Conseil d'arrondissement : 11 mars 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2025-02-20





**Dossier # : 1249606015**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec. |

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 3 décembre 2024, le premier projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève par sa résolution CA24 28 232;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024 par sa résolution CA24 28 232;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé:

D'adopter, le second projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer l'article 6 de la résolution CA22 28 042 par le texte suivant :

« Une demande de permis, complète et conforme à la résolution CA22 28 042 ainsi qu'aux autres dispositions de règlement de zonage CA28 0023, doit être déposée

avant le 1<sup>er</sup> février 2026. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la résolution CA22 28 042 sera nulle et sans effet. »

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-01-30 16:37

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1249606015**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec. |

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance du 3 décembre 2024, le premier projet de résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève par sa résolution CA24 28 232;  
CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la résolution et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé:

D'abroger la résolution CA25 28013;

D'adopter une résolution modifiant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'abroger et remplacer l'article 6 de la résolution CA22 28 042 par le texte suivant :

« Une demande de permis, complète et conforme à la résolution CA22 28 042 ainsi qu'aux autres dispositions de règlement de zonage CA28 0023, doit être déposée avant le 1er février 2026. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation

faisant l'objet de la résolution CA22 28 042 sera nulle et sans effet. »

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:41

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1249606015

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Guin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec. |

## CONTENU

### CONTEXTE

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1249606015**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Ce projet particulier initialement adopté en février 2022 (CA22 28 042) vise uniquement à modifier le délai de réalisation des travaux.  
 Cette modification ne nécessite pas l'adoption d'un second projet de règlement telle que la résolution adoptée le 4 février 2025 le prévoyait (CA25 28 013).  
 Ainsi, il est recommandé d'une part, d'abroger la résolution adoptée en février dernier et d'autre part, d'adopter une résolution finale modifiant le projet particulier PP28-005.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1249606015**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la demande de modification de la résolution CA22 28 042 autorisant le projet particulier numéro PP28-005 conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de réaliser un projet immobilier comprenant 2 résidences unifamiliales isolées et un bâtiment multifamilial isolé de 8 logements avec une aire de stationnement en sous-sol à la propriété située à l'adresse sise au 15 442, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 923 du cadastre du Québec. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 3003047796 a été déposée le 10 août 2021 telle que montrée au document de présentation du projet de PPCMOI numéro 22117 réalisé par Luc Denis, architecte en date du 14 juillet 2021 et au plan d'implantation modifié numéro 2199-13, minute numéro 4480 réalisé par Robert Mathieu, arpenteur-géomètre chez Horizon arpenteurs-géomètres inc en date du 3 août 2021. La résolution autorisant le projet a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement le mardi 1<sup>er</sup> février 2022. Aujourd'hui, une nouvelle demande numéro 3003470180 a été déposée afin de modifier le délai de 24 mois accordé pour la fin de travaux prescrits à la résolution CA22 28 042.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 28 042 en date de 1<sup>er</sup> février 2022, GDD numéro 1217905068

### DESCRIPTION

Le projet consiste à ériger sur la même propriété deux (2) résidences unifamiliales isolées et une (1) résidence multifamiliale de huit (8) logements de 2 à 3 chambres à l'intérieur du village de Sainte-Geneviève. Elles seront implantées sur un terrain d'une largeur de 29,75 m, d'une profondeur de 59,57 m et d'une superficie totale de 1690 m<sup>2</sup>. Les deux (2) résidences unifamiliales isolées feront face au boulevard Gouin Ouest, contrairement à la résidence multifamiliale qui sera située en fond de terrain. Cette dernière sera moins visible de la voie publique. Cette proposition est surtout de maintenir le caractère villageois du secteur par des résidences unifamiliales isolées de petit gabarit et de manière à créer une transition

entre les bâtiments de deux (2) étages et celui de trois (3) étages. Toutefois, pour assurer un projet complet avec une densité légèrement plus élevée, l'ajout d'une résidence multifamiliale de huit (8) logements vient répondre notamment à cet objectif. L'architecture sera également un élément clé pour assurer une intégration optimale dans le secteur. Le choix est de proposer des bâtiments avec une inspiration traditionnelle (vernaculaire) avec une façade avant relativement symétrique, mur pignon, fenêtres à carreau, galerie couverte, toit en pente et une dominance de clin horizontal. C'est un style qui est représentatif du secteur et qui tend vers une conservation de son caractère villageois.

Actuellement, le terrain visé par la demande est occupé par une résidence bifamiliale de faible intérêt, d'une vieille grange et d'une piscine hors terre. La démolition du bâtiment principal et de la grange sera nécessaire. Ils devront faire l'objet d'un traitement au comité de démolition puisque le site est dans le secteur de valeur exceptionnel. Toutefois, l'intérêt se portera à la grange qui est l'un des derniers vestiges du passé rural de Sainte-Geneviève. Pour le bâtiment principal, il n'a aucun intérêt architectural, d'autant plus qu'il ne cadre pas avec le caractère villageois du secteur. Le milieu d'insertion est en transformation. Le projet de construction Domaine Tevere est toujours en phase de construction. La phase Gouin est celle qui devrait être complétée en premier. La phase Laniel devrait l'être en second lieu. Toutefois, nous n'avons aucune information sur les délais de constructions. Concrètement, ce sont des maisons en rangée avec un style traditionnel/colonial anglais. Elles vont bonifier la qualité architecturale du secteur tout en assurant d'amener une nouvelle population. Outre le projet immobilier, plusieurs anciens bâtiments d'intérêts sont à proximité et certains vont se rénover pour retrouver un aspect original. La majorité présente un style ancien assez représentatif d'un village traditionnel québécois. On peut retrouver la maison québécoise, la maison à toit mansardé, le four square. Le caractère villageois est toujours bien senti.

Outre l'aspect architecture et implantation, le projet est proposé avec une aire de stationnement en sous-sol de 20 cases avec l'aire de circulation. Deux (2) cases par logement sont prévues. Sur le plan règlementaire, il serait exigé 14 cases de stationnement. Une allée centrale sera aménagée entre les deux (2) résidences unifamiliales isolées afin de réduire l'impact visuel du stationnement. Le fait de proposer une aire de stationnement en sous-sol permet d'optimiser l'utilisation de l'espace du projet immobilier, d'assurer une insertion optimale et notamment de réduire les espaces minéralisés à l'extérieur (réduction de l'îlot de chaleur). De plus, un espace dédié pour l'entreposage sera aménagé et un espace également dédié pour entreposer les bacs de déchets, de recyclages et de composte est prévu. Une (1) case de stationnement supplémentaire sera aménagée en cour avant. Elle sera une case temporaire destinée notamment aux livreurs, aux entrepreneurs et aux fournisseurs en câblodistributeur. Elle sera conçue de manière à réduire l'espace minéralisé avec deux (2) bandes de roulement en béton pour les pneus avec un terrassement aux pourtours.

D'autre part, bien que l'espace bâti représente presque 45 % du terrain visé par la demande, des espaces libres seront prévus pour permettre aux futurs résidents de profiter du terrain extérieur. Une aire de jeux et une aire de détente seront aménagées avec des tables, des chaises et un BBQ pour créer un petit sentiment de communauté avec les autres copropriétaires. Les enfants auront également un espace pour jouer. Les autres espaces libres seront pour des stationnements à vélo, les aménagements paysagés, les trottoirs qui permettront une fluidité d'accès à la propriété.

Le projet sera également d'un aménagement paysagé. Des arbres seront conservés, et d'autres seront plantés. Il y aura également la plantation de plusieurs plantes afin de créer un milieu de vie agréable, réduire les espaces minéralisés et sans compter favoriser la biodiversité. Il n'est également pas impossible qu'il ait l'aménagement de potager afin que les futurs résidents puissent cultiver des fruits et légumes.

Finalement, le projet vise à assurer une insertion optimale au milieu d'insertion. C'est

d'ailleurs par une architecture d'inspiration traditionnelle, son alignement avec le voisinage et les petits gabarits des deux (2) résidences unifamiliales isolées que son insertion sera réalisée au voisinage. De plus, la proposition d'une transition entre les deux (2) résidences unifamiliales isolées de deux (2) étages et la résidence multifamiliale isolée de trois (3) étages est de réduire un impact visuel fort sur le boulevard Gouin Ouest. Cette transition est réalisée en fonction de la topographie du site. Elle sera respectée et un remblai n'est pas proposé pour égaliser le terrain. Il y aura une dénivellation à partir de l'avant jusqu'à l'arrière. Ceci permettra que la résidence multifamiliale de trois (3) étages ne soit pas trop imposante, surtout avec la résidence au 15545, rue Dieppe. La résolution autorisant le projet a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement le mardi 1<sup>er</sup> février 2022. Aujourd'hui, la demande consiste à modifier le délai de 24 mois accordé pour la fin de travaux prescrits à la résolution CA22 28 042.

## **JUSTIFICATION**

Le projet vise de modifier la résolution CA22 28 042 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement le mardi 1<sup>er</sup> février 2022.  
Les membres du comité discutent du projet et y sont favorables.

Il est proposé,

QUE l'article 6 de la Section IV - Délai de réalisation, est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Une demande de permis, complète et conforme à la résolution CA22 28 042 ainsi qu'aux autres dispositions de règlement de zonage CA28 0023, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> février 2026. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la résolution CA22 28 042 sera nulle et sans effet ».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

n/a

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public de consultation écrite : Au plus tard le jeudi 23 janvier 2025 (Prévision).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 3 décembre 2024  
Adoption du premier projet de règlement : 3 décembre 2024  
Consultation publique : 4 février 2025 (Prévision)  
Adoption finale : 4 février 2025 (Prévision)  
Entrée en vigueur : 4 février 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

**ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2024-11-21



**Dossier # : 1257905002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement des mandats des deux (2) conseillères d'arrondissement, dont la présidence et ceux de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041. |

De nommer, au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,

**du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à l'assermentation des nouveaux élu-es en novembre 2025,**

- la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme;
- la conseillère d'arrondissement madame Suzanne Marceau, à titre de présidente suppléante.

**pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,**

- Monsieur Jean-Pierre Tanguay, membre citoyen;
- Monsieur Franck David, membre citoyen;
- Monsieur Steve Bergeron, membre citoyen.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:42

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1257905002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement des mandats des deux (2) conseillères d'arrondissement, dont la présidence et ceux de trois (3) membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041. |

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement peut, conformément au chapitre V du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) compte tenu des adaptations nécessaires, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il a le pouvoir d'adopter un règlement constituant le Comité et d'en spécifier son mandat et ses règles d'opérations.

C'est au Règlement no CA28 0041 relatif au comité consultatif d'urbanisme (CCU), qui prévoit la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, qu'on attribue notamment des règles de fonctionnement du CCU.

En vertu de l'article 3, le Comité est composé de 7 membres, dont cinq (5) membres résidents et deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement. Il est également possible de nommer deux (2) membres substituts qui peuvent remplacer les membres du comité en cas d'absence ou dans l'impossibilité d'agir.

Le 8 octobre 2024, le projet de règlement no CA28 0041-02 relatif au CCU a été adopté. Celui-ci vise notamment à modifier le paragraphe 3.2 de l'article 3 qui informe que le mandat d'un membre régulier et suppléant soit dorénavant d'un (1) an et renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement. À l'origine, le mandat était de deux (2) ans.

À cet effet, le mandat des membres suivants: Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David est échu. Il doit être renouvelé en février 2025. Dans le cas des deux autres membres; Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard, ils ont été renouvelés en juin 2024. Leur mandat sera alors à échéance en juin 2026. Une fois leur mandat échu, leur renouvellement ou leur remplaçant sera pour une période d'un an (1), tel que prévu à la modification du règlement no CA28 0041-02.

Finalement, les mandats des membres du conseil d'arrondissement; Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau sont également échus et doivent être renouvelés tout comme la période de la présidence qui est d'une durée d'un (1) an.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Juin 2024

Résolution no CA24 28 094

- Renouveler Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2024-2026

Février 2024

Résolution no CA24 28 022

- Renouveler Madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an et nommer Madame Suzanne Marceau, à titre de vice-présidente pour une période d'un (1) an du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Décembre 2022

Résolution no CA22 28 285

- Renouveler Madame Danielle Myrand à titre de présidente du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an et nommer Madame Suzanne Marceau, à titre de vice-présidente pour une période d'un (1) an du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024;
- Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David de 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

Avril 2022

Résolution no CA22 28 086

- Nommer Monsieur Claude-Henri Bertrand et Monsieur François Allard 2022-2024

Novembre 2021

Résolution no CA21 28 311

Fin du mandat de Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque

- Nommer Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau à titre de membre permanent 2021-2022
- Nommer à la présidence Madame Danielle Myrand 2021-2022

Juin 2021

Résolution no CA21 28 169

Fin du mandat de Monsieur Marcel Labbé

- Nommer Monsieur Franck David à titre de membre permanent 2021-2023
- Renouveler Monsieur Jean-Pierre Tanguay à titre de membre permanent 2021-2023

(...)

## **DESCRIPTION**

Les membres du comité sont chargés d'étudier et de soumettre des recommandations ou des

avis au conseil d'arrondissement sur toutes questions qui lui sont soumises concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction ou toute autre information qui lui sont soumises par le maire, le président ou par tout autre officier municipal en charge de l'application des règlements CA28 0015, CA28 0023, CA28 0024, CA28 0025 et 11-018. Rappelons que le comité est consultatif et le conseil d'arrondissement conserve le droit et le privilège d'accepter, de modifier ou de rejeter toute recommandation du comité. D'autre part, selon le Règlement no CA28 0041, *le comité est composé de sept (7) membres, dont :*

- *cinq (5) membres nommés par le conseil d'arrondissement, choisis parmi les résidents de l'arrondissement, à partir de listes de recommandations soumises au conseil d'arrondissement;*
- *deux (2) conseillers municipaux nommés par le conseil d'arrondissement;*
- *au plus deux (2) membres suppléants, sont nommés par le conseil d'arrondissement pour remplacer les membres du comité absents ou dans l'impossibilité d'agir.*

3.2 i) *La durée d'un membre régulier et suppléant du comité est d'un (1) an.*

ii) *Le mandat de chacun des membres du comité est renouvelable sur résolution du conseil d'arrondissement;*

Voici les membres actifs du comité consultatif d'urbanisme et la durée de leur présent mandat à jour :

#### **Membres Période**

M. Franck David, résident Fin du mandat 11 mars 2026

M. Jean-Pierre Tanguay, résident Fin du mandat 11 mars 2026

M. Steve Bergeron, résident Fin du mandat 11 mars 2026

M. Claude-Henri Bertrand, résident Fin du mandat juin 2026

M. François Allard, résident Fin du mandat juin 2026

Mme Danielle Myrand, conseillère Fin de mandat à la date d'assermentation des élus suite à l'élection municipale de novembre 2025

Mme Suzanne Marceau, conseillère Fin de mandat à la date d'assermentation des élus suite à l'élection municipale de novembre 2025

#### **JUSTIFICATION**

Le renouvellement des mandats au comité consultatif d'urbanisme de Monsieur Jean-Pierre Tanguay, Monsieur Steve Bergeron et Monsieur Franck David permettent d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du comité pour l'année 2025 sur une période supplémentaire d'un (1) an. Il en va de même pour les membres du conseil d'arrondissement Madame Danielle Myrand et Madame Suzanne Marceau qui de plus, assurera respectivement la présidence et la présidence suppléante du CCU. Par contre, la période de leur mandat couvre seulement les mois de février à octobre 2025 puisqu'il y aura des élections municipales le 2 novembre 2025.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant alloué par membre est de 100\$ pour leur présence lors d'une séance.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.



**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 4 février 2025

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ère) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2025-01-15



**Dossier # : 1256059001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres citoyens du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075. |

Il est recommandé :  
de procéder à la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence (SPCMU) de l'arrondissement, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075,

**Du 1er janvier 2025 jusqu'à la date d'assermentation des nouveaux élu-es en novembre 2025,**

Présidence: monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement

**pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025:**

Membres citoyens: - Monsieur Pier-Luc Cauchon;  
- Monsieur Jacques Daigneault;  
- Monsieur Yves Ravacley.  
- Monsieur Michel Wilson.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:42

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1256059001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres citoyens du comité sur la sécurité publique, la circulation et mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Adoption d'un règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 le 1er février 2022. En vertu de l'article 5, le comité est composé de sept (7) membres, dont quatre membres citoyens et un conseiller d'arrondissement, nommés par résolution du conseil d'arrondissement, et trois (3) employés d'arrondissement (directeur des travaux publics ou un représentant désigné, coordonnateur du service de sécurité publique et le commandant du poste de quartier 3 ou son représentant désigné).

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28023 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1246059001

CA23 28195 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1236059002

CA22 28286 - Statuer sur le renouvellement de la nomination de la présidence et des membres du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413031

CA22 28063 - Statuer sur le remplacement d'un membre du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1229413004

CA22 28049 - Statuer sur la nomination du président et des membres du comité sur la

sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences (SPCMU) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève tel que requis par le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Ste-Geneviève CA28 0075 - GDD 1219413001

CA22 28037 - Adoption du Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075 - GDD 1212714044.

## **DESCRIPTION**

Le mandat du comité SPCMU est de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur la sécurité routière et la circulation, sur des enjeux de sécurité ainsi que sur des enjeux concernant les mesures d'urgence dans l'arrondissement. À cet effet, il reçoit et étudie toute demande qu'on lui soumet conformément au présent règlement et se réfère au besoin aux normes de la signalisation routière du Québec et à la réglementation pertinente. L'étude des demandes se veut de nature essentiellement technique. Le comité a comme objectifs principaux la diminution des accidents et l'accroissement de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement tout en tenant compte des besoins des différents intervenants tels que : piétons, cyclistes, automobilistes, véhicules d'urgence, véhicules d'entretien. Le comité étudie toute demande qu'il reçoit du président et du coordonnateur de la sécurité publique et fournit au conseil d'arrondissement, des avis et recommandations afin que le conseil d'arrondissement puisse statuer sur la demande. À cet effet, le président et le coordonnateur de la sécurité publique déterminent les demandes des citoyens qui doivent être analysées par le comité. Par contre, le comité peut, de son propre chef, décider de ne pas étudier, ou de reporter l'étude d'une demande. Le comité peut également, de son propre chef, décider d'étudier et formuler des avis et recommandations pour un sujet qui n'a pas été présenté par le président du comité.

Selon l'article 6 du règlement CA28 0075, les mandats du membre du conseil d'arrondissement et des citoyens sont d'une durée d'un (1) an. À l'expiration du mandat de ces membres, le conseil nomme par résolution leur remplaçant; les membres sortants pouvant y être affectés de nouveau. La nomination de la majorité des membres débutera le 1er janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2025. Il est à noter que le président du comité, soit le conseiller d'arrondissement sera nommé jusqu'à la date d'assermentation des nouveaux élu-es en novembre 2025.

## **JUSTIFICATION**

n/a

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'article 23 du Règlement CA28 0075, les 4 membres citoyens reçoivent une rémunération de 100 \$ pour leur présence aux réunions. Le comité tient 6 rencontres par année civile (art. 11).

Quant à la rémunération de la personne occupant le poste de la présidence du comité, le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement CA28 0061-1 prévoit qu'elle est établie à 3 795\$ par année.

## **MONTREAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre HEROUX  
coordonnateur sécurité publique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-01-20



**Dossier # : 1254364004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Déléguer madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à titre d'observatrice au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël. |

Il est recommandé :

De désigner madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à titre d'observatrice au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:42

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1254364004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Déléguer madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à titre d'observatrice au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le contrat de fourniture de services intervenu entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) et le Complexe sportif Saint-Raphaël, le 26 février 2007, stipule que :

- À l'article 11.1 de ce contrat : Le Complexe sportif s'engage à modifier ses documents corporatifs pour que pendant toute la durée du présent contrat, deux (2) sièges d'administrateurs à son conseil d'administration soient réservés à l'élection de candidats proposés par la Ville, et à ce qu'un quorum ne puisse être formé ou maintenu à une réunion de ce conseil que si au moins l'une (1) des deux personnes ainsi élues n'est présente.

- À l'article 11.2 de ce contrat : Le Complexe sportif offrira à la Ville la possibilité de déléguer une personne comme observateur lors de la tenue des réunions régulières du conseil d'administration du Complexe sportif et de l'assemblée générale annuelle de ses membres.

À l'issue de la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance ordinaire du mardi 7 décembre 2023, monsieur Alain Wilson a été nommé à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël pour la période du 25 novembre 2023 au 25 novembre 2025.

Le deuxième siège d'administrateur de l'arrondissement est actuellement vacant.

Ce sommaire vise seulement à désigner Madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, en tant qu'observateur au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la période visée du 12 mars 2025 au 31 décembre 2026.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28226 - 7 novembre 2023 - Nominations au sein des conseils d'administration du Centre des arts de la scène Pauline-Julien et du Complexe sportif Saint-Raphaël. (GDD 1239452032)

CA21 28338 - 7 décembre 2021 - Nomination au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël. (GDD 1212714037)

CA21 28313 - 23 novembre 2021 - Nominations au sein des conseils d'administration du Centre des Arts-Salle Pauline-Julien et du Complexe sportif Saint-Raphaël. (GDD 1212714034)

## **DESCRIPTION**

Nommer madame Marie-Claude Ouellet comme observatrice de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël pour la période du 12 mars 2025 au 31 décembre 2026.

## **JUSTIFICATION**

Il convient de désigner un observateur de l'arrondissement au sein du conseil d'administration, afin d'établir une relation de confiance entre les deux entités et d'assurer un accès de qualité aux citoyennes et citoyens à cette installation sportive. Cette désignation permettra d'être en lien avec l'organisme duquel l'arrondissement achète des heures d'utilisation de glace et plateaux sportif, mieux saisir les besoins et le "vécu" des partenaires (OBNL) que l'arrondissement dirige vers cet équipement et vice et versa.

Il reste un siège vacant pour l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël, poste qui sera à combler à une date ultérieure.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de permettre cette délégation pourrait nuire aux bonnes relations entre l'organisme et l'équipe de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution au Conseil d'administration du Complexe sportif Saint-Raphaël.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Edwige NOZA, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction DCSLRC

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-02-19

Geneviève LAPOSTOLLE  
Régisseuse DCLSRC

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(île bizard-outremont)

**Dossier # : 1259452007**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.                                                |

Il est recommandé:

De désigner, la conseillère d'arrondissement madame Danielle Myrand à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à compter du 12 mars jusqu'au 3 juin 2025.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2025-02-28 09:43**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1259452007**

|                                           |                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.                                                |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28238 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1249452040).

### DESCRIPTION

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 12 mars 2025 au 3 juin 2025.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-02-20